

Arrêté n°DS.04.04.2024.01

Portant délégation de
Signature Madame Isabelle Duval,
Responsable administrative de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 et l'article R.719.80
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts de l'université de Poitiers adoptés au Conseil d'administration du 4 juin 2021
Et modifiés au Conseil d'administration du 10 juillet 2023,
Vu la délibération n°30-11-2020-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020 portant à l'élection de Madame Virginie LAVAL à la présidence de l'université de Poitiers ;
Vu la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême en date du 19 mars 2024 portant élection de Madame Cristina Badulescu, directrice de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême à compter du 1^{er} avril 2024.

La Directrice de l'Institut Universitaire d'Angoulême arrête

Article 1

Délégation est donnée à :

Madame Isabelle Duval, Responsable Administrative de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême à l'effet de signer en son nom :

Les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission ;
Les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission ;
Les actes d'ordonnement de la recette ;
Les acte de liquidation des heures complémentaires d'enseignement au bénéfice des enseignants et enseignants-chercheurs ;
Les actes de liquidation des heures de vacation au bénéfice des personnels extérieurs à l'Etablissement ;
Les actes de liquidation des heures de vacation au bénéfice des personnels de bibliothèque, ingénieur, administratif, technicien, sociaux et de santé ;

Article 2

Cette délégation prend effet à compter de sa transmission à la Direction des Affaires juridiques de l'Université de Poitiers. Elle fera l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême.

Cette délégation ne vaut que pour la durée des fonctions de Madame Cristina Badulescu en tant que Directrice de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême.

Article 3

Le directeur général des services de l'Université de Poitiers et la directrice de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angoulême, le 1^{er} avril 2024

La Directrice de l'Institut Universitaire et Technologique d'Angoulême



Vu le 02 avril 2024
La déléguée

